

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

29 HAUSSMANN ACTIONS EUROPE - Part C

FCP soumis au droit français

SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE) FR0011443225

https://sg29haussmann.societegenerale.fr.

Appelez le 01 58 98 89 11 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SG 29 HAUSSMANN en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SG 29 HAUSSMANN est agréée en France sous le n°GP-06000029 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 30/06/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type: Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée: Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans.

Objectifs:

L'objectif du FCP est, au travers d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans, en s'exposant aux marchés à dominante actions (de la zone euro et/ou non euro).

Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des entreprises à transformer les enjeux du développement durables en vecteurs de performance.

A titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'indicateur de référence MSCI EUROPE (EUR).

La stratégie d'investissement de l'univers « actions » s'appuie sur une analyse quantitative et qualitative, sur l'analyse macroéconomique du Groupe Société Générale et le processus d'allocations d'actifs de SG29 Haussmann. Le gérant sélectionne les titres en combinant l'approche « Best-in-Class » (sélection des entreprises les mieux notées au sein de leur secteur), et l'approche « Best-Effort » (sélection d'entreprises dont les pratiques et performances ESG s'améliorent dans le temps).

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte d'enjeux universels :

- Environnement : émissions carbone, stress hydrique...
- Social : santé, sécurité...
- Gouvernance : rémunération, actionnariat...

et d'enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, accès aux soins, ...).

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP sont respectées à travers la mise en place de la stratégie d'investissement ISR décrite dans le prospectus. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR des émetteurs mise en oeuvre par la société de gestion repose sur une analyse qualitative de leurs pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives générées par la méthodologie MSCI et est donc dépendante de la qualité de cette information. Le processus d'investissement de SG 29 Haussmann vise à sélectionner les entreprises selon une double approche rigoureuse mais susceptible d'induire des biais sectoriels.

Le FCP bénéficie du label ISR.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 60% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes utilisés aussi bien en couverture qu'en exposition au risque actions.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 10% de l'actif net.

Le portefeuille du FCP est composé :

- de 80% à 100% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital de toutes capitalisations (50% maximum de l'actif net en petites capitalisations) et de tous secteurs confondus. Les investissements pourront porter principalement sur les pays Européens mais à titre de diversification le fonds pourra investir dans la limite de 10% maximum de l'actif net dans des titres des pays émergents.

Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres de capital).

- de 0% à 10% maximum de l'actif net en obligations et autres titres de créances négociés sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE. Ces titres pourront être de toutes durations et zones géographiques confondues. Ces titres auront une notation allant de AAA à BBB-selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend des décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

Toutefois, le FCP peut détenir à tout moment :

- dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des obligations de qualité mais non notées et dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion. Les émissions non notées d'émetteurs notés (émissions convertibles par exemple) sont reclassées dans le rating de l'émetteur, selon le rating de créance.
- dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

Toutefois, l'exposition aux titres spéculatifs, sera limité à 10% maximum de l'actif net du fonds

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, de FIA français (fonds à vocation générale) et FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition contre les risques actions et de taux, et uniquement de couverture pour le risque de change, sans rechercher de surexposition aux marchés.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés simples et complexes.

Le FCP n'aura pas recours aux Obligations Convertibles Contingentes (Coco's).

Les titres non libellés en euro pourront ne pas faire l'objet d'une couverture de change, le fonds sera exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18H30 le jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés auprès du dépositaire pour les parts au porteur à inscrire ou inscrites au sein d'Euroclear France et s'agissant uniquement de parts d'investisseurs, personnes morales agissant pour compte propre, auprès d'IZNES au plus tard à 18h pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP).

<u>Valeur liquidative quotidienne</u>: La valeur liquidative est établie quotidiennement, sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris.

La Part C réinvestit les sommes distribuables.

<u>Type d'investisseurs visés</u>: Cette part de fonds est ouverte à tout souscripteur. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons » ou assimilés.

Recommandation: Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Dépositaire : Société Générale

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ainsi que sur le site internet: https://sg29haussmann.societegenerale.fr.

La valeur d'actif nette du Fonds est disponible sur : https://www.amf-france.org ainsi que sur le site internet : https://sg29haussmann.societegenerale.fr.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de SG 29 Haussmann à vous payer en soit affectée.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie : Incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Risque de liquidité : Impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions.

Risque de crédit : Risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée.

| | Période de détention recommandée : 5 ans Investissement : 10 000 € | | | |
|------------------------|---|-------------------------|----------|--|
| Scénarios | | Si vous sortez après | | |
| | | 1 an | 5 ans | |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | | |
| Scénario de tension | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 2 280 € | 2 150€ | |
| | Rendement annuel moyen | -77.20% | -26.46% | |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 850 € | 3 680 € | |
| | Rendement annuel moyen | -21.46% | -18.11% | |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 010 € | 10 620 € | |
| | Rendement annuel moyen | 0.11% | 1.21% | |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 13 330 € | 13 020 € | |
| | Rendement annuel moyen | 33.27% | 5.41% | |

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre décembre 2021 et décembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre janvier 2016 et janvier 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre janvier 2013 et janvier 2018.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Oue va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 € | | ous sortez après |
|---------------------------------|-------|---------------------|
| | 1 an | 5 ans |
| Coûts totaux | 322€ | 1362€ |
| Incidence des coûts annuels (*) | 3.24% | 2.49% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.70% avant déduction des coûts et de 1.21% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an. | |
|--|---|------|
| Coûts d'entrée | 1.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. | 100€ |
| Coûts de sortie | 0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.51% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 149€ |
| Coûts de transaction | 0.74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines | conditions | |
| Commissions liées aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE: 5 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : https://sg29haussmann.societegenerale.fr.

Autres informations pertinentes

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les documents légaux (prospectus, dernier rapport annuel et document semestriel) sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ou sur le site : https://sg29haussmann.societegenerale.fr.

